



Connect #30

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Ce mois-ci, nous vous sollicitons exceptionnellement pour répondre à notre Grande Enquête Qualité de service et évaluer votre satisfaction vis-à-vis des services actuels.

Merci d'avance pour votre participation !

[Cliquez ici](#) pour participer.

Restons connectés.



DROIT DES MARCHÉS PUBLICS A ÉTÉ MIS À JOUR

À l'occasion de cette mise à jour, les auteurs ont actualisé des dossiers concernant notamment les contrôles de la passation des marchés publics, les modalités générales d'exécution des marchés (délais d'exécution, pénalités et primes, sous-traitance...) ainsi que les garanties postcontractuelles.

Voici les 23 dossiers mis à jour :

- II.220 - Notion d'organisme de droit public
- II.610 - Prestations intégrées : le « in house »
- II.630 - Autres exclusions
- III.133 - Champ d'action du droit écrit des pratiques anticoncurrentielles
- III.135 - Champ d'action du principe de liberté de la concurrence
- III.600 - Accès aux documents administratifs – Considérations générales
- III.601 - Accès aux documents administratifs – Documents administratifs communicables
- III.656 - Délit de « favoritisme » : origine et éléments constitutifs
- III.657 - Délit de « favoritisme » : personnes poursuivies et régime
- IV.215 - Délais d'exécution
- IV.220 - Pénalités et primes
- IV.225 - Sanctions coercitives
- IV.230 - Sous-traitance – Notion et champ d'application
- IV.235 - Sous-traitance – Acceptation et agrément
- VI.100 - Réception des travaux
- VI.200 - Les garanties post-contractuelles hors marchés de travaux
- VI.300 - La garantie annuelle ou semestrielle de parfait achèvement des constructions
- VI.320 - La garantie décennale des vices de construction : contenu-délai
- VI.330 - La garantie décennale des vices de construction : bénéficiaires-débiteurs-exonérations
- VI.350 - La garantie quinquennale (ex. trentenaire) pour fraude ou dol des constructeurs
- VI.360 - Action en garantie des constructions : le maître de l'ouvrage à l'encontre des constructeurs
- VI.363 - Action en garantie des constructions : le constructeur à l'encontre des autres coresponsables du dommage
- VI.370 - L'assurance construction

JE LE CONSULTE



CONTRATS PUBLICS N°213 EST EN LIGNE

La commande publique face aux contraintes environnementales

Des dispositifs favorisant la prise en compte de la protection de l'environnement ont été progressivement intégrés dans le droit des marchés publics français. À l'heure où La Convention propose de « Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics » d'ici 2030, les outils existants sont-ils suffisants pour favoriser le développement de l'économie circulaire, l'achat d'énergies vertes... ?

Voici les articles au sommaire du dossier :

- [Recours aux critères environnementaux dans les marchés publics : faut-il aller plus loin ?](#) - Elisabeth Lançon et Laurent Sery
- [Économie circulaire et commande publique : une acclimatation progressive](#) - Vincent Brenot
- [Maîtres d'ouvrages publics : vendre les matériaux de réemploi pour activer l'économie circulaire](#) - Carl Enckell
- [Commande publique et matériaux biosourcés : démarche, méthodes et outils juridiques](#) - Olivier Ortega et Alice Tripot
- [Le retour d'expérience de la région Bretagne dans l'élaboration et la mise en œuvre de son SPASER](#) - Gildas Renard et Anne Charlotte Duclos
- [L'intervention du secteur public, levier pour le développement de l'hydrogène vert ?](#) - Adrien Fourmon
- [Les achats d'énergies renouvelables par les collectivités sont-ils trop encadrés ?](#) - Amélie Strbik et Justine Orier
- [La mise en concurrence en matière de production d'électricité à partir de sources renouvelables](#) - Aurélie Cros et Marianne Hauton
- [Effacement de consommation d'électricité et appels d'offres, quels cadres juridiques et quelles opportunités ?](#) - Adrien Fourmon et Anthony Bron
- [Bascule des projets éoliens terrestres développés en complément de rémunération 2016 vers le complément de rémunération 2017 et l'appel d'offres](#) - Adrien Fourmon
- [Faut-il renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics ?](#) - Xavier Matharan

JE LE CONSULTE



CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A ÉTÉ MIS À JOUR

La mise à jour n° 97 du CGCT (octobre 2020) intègre notamment le décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales ([fiche 2.33.295](#), [fiche 2.56.030](#), [fiche 2.33.340](#), etc.) ; le décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'État ([fiche 1.11.100](#)) ; le décret n° 2020-805 du 29 juin 2020 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité ([fiche 2.33.170](#), etc.).

Voici les 30 dossiers ainsi mis à jour :

- 1.11.100 Chapitre 6 - Demande de prise de position formelle – Procédure de rescrit administratif
- 1.21.010 Chapitre 1 - Composition et fonctionnement du comité des finances locales - Composition
- 1.21.020 Chapitre 1 - Composition et fonctionnement du comité des finances locales - Missions et financement
- 1.42.050 Chapitre 4 - Services d'incendie et de secours - Le corps départemental des sapeurs-pompiers (Composition et organisation en centres d'incendie et de secours)
- 1.42.160 Chapitre 4 - Services d'incendie et de secours - Formation des sapeurs-pompiers volontaires
- 1.42.170 Chapitre 4 - Services d'incendie et de secours - Dispositions diverses et transitoires
- 2.11.060 Chapitre 3 - Création d'une nouvelle commune - Dotation globale de fonctionnement
- 2.21.160 Chapitre 3 - Pouvoirs de police portant sur des objets particuliers - Police des funérailles et des lieux de sépulture (Certificat de décès, opérations consécutives au décès et règles applicables aux exhumations)
- 2.22.190 Chapitre 3 - Cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires - Règlement national des pompes funèbres
- 2.22.200 Chapitre 3 - Cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires - Habilitation au service des pompes funèbres
- 2.22.270 Chapitre 3 - Cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires - Véhicules funéraires
- 2.22.300 Chapitre 4 - Services publics industriels et commerciaux - Dispositions générales en matière d'eau et d'assainissement
- 2.22.305 Chapitre 4 - Services publics industriels et commerciaux - Règlements des services et tarification en matière d'eau et d'assainissement
- 2.33.170 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Versement destiné aux transports
- 2.33.202 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Redevance de stationnement des véhicules sur voirie
- 2.33.295 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation globale de fonctionnement (Dotation d'aménagement : Dotations aux communes de l'outre-mer)
- 2.33.340 Chapitre 5 - Dotations, subventions et fonds divers - Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux
- 2.33.377 Chapitre 5 - Dotations, subventions et fonds divers – Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité
- 2.51.110 Chapitre 2 - Dispositions spécifiques à la Ville de Paris - Dispositions financières
- 2.53.020 Chapitre unique - Dispositions financières - Versement destiné aux transports
- 2.56.030 Chapitre 3 - Dispositions financières - Dispositions financières applicables aux communes des DOM
- 2.57.010 Chapitre 1 - Communes de Saint-Pierre-et-Miquelon - Dispositions applicables aux communes de Saint-Pierre-et-Miquelon
- 2.57.140 Chapitre 3 - Communes de la Polynésie française - Finances communales
- 3.23.050 Chapitre 2 - Aides à objet spécifique - Aide à l'équipement rural
- 3.33.115 Chapitre 5 - Péréquation des recettes fiscales - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux
- 4.25.010 Chapitre 1 - Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - Objet, procédure d'évaluation, mise en œuvre
- 4.25.040 Chapitre 3 - Interventions en matière économique et sociale - Participation au capital de sociétés
- 5.21.040 Chapitre 1 - Dispositions communes - Organe délibérant de l'EPCI
- 5.21.050 Chapitre 1 - Dispositions communes - Président de l'EPCI
- 5.21.110 Chapitre 1 - Dispositions communes - Dispositions financières relatives aux EPCI dotés d'une fiscalité propre

JE LE CONSULTE



COMPLÉMENT TERRITORIAL N°56

EST EN LIGNE

Ce numéro spécial consacré à la crise sanitaire comporte 6 chroniques proposant un décryptage des différents impacts de la crise sur les collectivités :

- Contrats administratifs et état d'urgence sanitaire (rubrique Contrats)
- Covid-19 et gouvernance locale : signes annonciateurs d'un renouveau possible ? (rubrique Décentralisation)
- Le droit de l'urbanisme à l'épreuve de l'état d'urgence sanitaire (rubrique Environnement-urbanisme)
- Finances locales et crise sanitaire (rubrique Finances)
- Agents publics et crise sanitaire : une certaine distance... (rubrique Fonction publique)
- Responsabilités des acteurs dans la crise sanitaire : emballement judiciaire ou triomphe de l'État de droit ? (rubrique Responsabilité)

JE LE CONSULTE

* VOUS AVEZ LA PAROLE *

Comment pouvons-nous mieux répondre à vos besoins ?

La période que nous traversons actuellement est inédite et nous oblige à revoir nos modes de vie, nos habitudes de travail et nos stratégies. Tout comme vous, nous sommes concernés par cette nouvelle donne. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est opportun de **vous donner la parole**, pour nous aider à faire évoluer ensemble notre offre de services et faire en sorte qu'elle réponde encore mieux à vos attentes.

Nous vous sommes donc reconnaissants de bien vouloir prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire anonyme dans lequel vous avez l'occasion de nous donner **votre avis sur les services de demain** que nous imaginons pour enrichir votre abonnement.

C'est aussi pour nous l'occasion d'évaluer **votre satisfaction vis-à-vis des services actuels**.

Merci d'avance pour votre participation !

▶ Je donne mon avis

ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone** : 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Par email** : moniteurjuris@infopro-digital.com
- **Par courrier** : MONITEUR JURIS - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Moniteur Juris » dans le cadre de votre abonnement. Moniteur Juris est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Moniteur Juris », [suivez ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Moniteur Juris fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© 2020